

**Assemblée générale****Distr.
GENERALE****A/C.5/45/20
23 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS****Quarante-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 118 de l'ordre du jour****BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991****Projet de système intégré de gestion : deuxième rapport intérimaire****Rapport du Secrétaire général****INTRODUCTION**

1. L'Assemblée générale, par sa résolution 43/217 du 21 décembre 1988, a approuvé l'exécution, sur une période de trois ans et demi, de la phase I d'un projet de mise en place d'un système intégré de gestion (SIG), pour un coût total ne devant pas excéder 28 millions de dollars, aux taux de 1988. Des précisions sur sa proposition touchant ce projet figurent dans le rapport (A/C.5/43/24) que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée lors de sa quarante-troisième session.

2. Après l'approbation du projet, le Secrétaire général a saisi l'Assemblée, à sa quarante-quatrième session, d'un rapport dans lequel il indiquait qu'il avait été décidé de procéder à l'élaboration d'un système qui comprendrait un système de gestion de bases de données relationnelles compatible avec le langage d'interrogation structuré, qui permet les transferts entre environnements informatiques différents; on utiliserait des outils modernes d'élaboration de logiciels tels que les outils pour atelier de génie logiciel (dits ATG), et la configuration informatique ne s'articulerait plus seulement - comme on l'avait précédemment proposé - autour de gros ordinateurs centraux, ce qui laisserait plus de latitude aux bureaux extérieurs (A/C.5/44/8, par. 8). Le rapport donnait aussi des renseignements sur le plan de travail d'ensemble pour la première phase du projet jusqu'à la fin de 1992 et expliquait pourquoi il y avait eu certains retards dans le démarrage du projet.

3. Dans le rapport où elle a recommandé à l'Assemblée d'adopter le projet (A/43/980), la Cinquième Commission a demandé que le Secrétaire général indique les avantages à attendre du projet et la manière dont ce dernier contribuerait aux réformes administratives prescrites par la résolution 41/213 de l'Assemblée, en date du 19 décembre 1986. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée

de ce qui a été réalisé depuis le dernier rapport et de fournir les informations demandées par la Cinquième Commission quant aux avantages du SIG. Il contient quatre sections : progrès des travaux; plans pour la fin de 1991 et 1992; avantages à tirer du projet; conclusion montrant en quoi le projet SIG constitue un élément majeur du processus de réforme pour l'Organisation. Les diverses tâches requises pour mener à bien la phase I du projet SIG, qui a été approuvée par l'Assemblée, sont désignées sous le nom d'"étapes" dans le présent rapport.

I. PROGRES DES TRAVAUX

A. Analyse des besoins des utilisateurs

4. Dans son premier rapport intérimaire (A/C.5/44/8, par. 16), le Secrétaire général a indiqué que, après le choix d'un bureau d'études spécialisé, le premier travail à accomplir serait une analyse détaillée des besoins des utilisateurs et l'élaboration de la structure logique du SIG. Les aspects techniques de ce travail devaient être confiés à un bureau d'études spécialisé dans la mise au point de systèmes intégrés utilisant des techniques modernes, l'Organisation n'ayant pas l'expérience de la réalisation de grands systèmes intégrés. Quarante-huit bureaux d'études ont été contactés dans le monde entier; 15 ont présenté des soumissions; l'un d'eux a été choisi et les consultants se sont mis à l'oeuvre, à l'ONU, le 2 janvier 1990.

5. En même temps, on a constitué l'équipe ONU du projet, en faisant appel aux compétences tant de fonctionnaires du Secrétariat que de personnel étranger à l'Organisation. Les Etats Membres souhaitant que l'on tienne pleinement compte des idées et des préoccupations des bureaux extérieurs (A/43/980), des animateurs du SIG ont été désignés en 1989 par les chefs des bureaux extérieurs. A la fin de janvier 1990, l'animateur du SIG et un représentant du service de traitement électronique de l'information (TEI) dans chaque grand lieu d'affectation ont assisté durant une semaine à un stage qui avait pour objet de présenter les uns aux autres les fonctionnaires affectés au projet SIG et les membres du bureau d'études, d'expliquer la méthode utilisée pour l'analyse et la conception et de prendre connaissance de ce que chaque lieu d'affectation attend du SIG. Les animateurs ont aussi donné une idée des contraintes opérationnelles dont il faut tenir compte pour concevoir le système et élaborer le matériel et le logiciel du SIG.

6. Les domaines fonctionnels couverts par l'analyse des besoins des utilisateurs sont les suivants :

a) Finances : budget, gestion des postes, quotes-parts et contributions, trésorerie, comptabilité, états de paie et comptes individuels, assurances;

b) Ressources humaines : recrutement et attribution des postes (y compris fichiers et inventaires des compétences), engagements, suivi des notifications administratives, prestations des fonctionnaires (pour les états de paie), congés et absences, certificats médicaux;

c) Services généraux : demandes de fourniture de biens ou services, achats, passation de marchés, rapports avec les fournisseurs, voyages, expéditions, contrôle des stocks;

d) Contrôle et audit, qui, tout en étant énumérés à part pour faciliter l'analyse, couvrent en fait tous les domaines, attendu que le système à élaborer doit fournir les moyens d'un contrôle clair et répondre aux normes admises pour l'audit du TEI.

7. L'analyse des besoins administratifs pour le SIG a été achevée en mai 1990. Elle a notamment consisté en nombreux échanges de vues avec les utilisateurs des services administratifs du Siège comme de chaque grand lieu d'affectation de l'ONU. La même importance a été accordée aux activités financées par les ressources extrabudgétaires qu'à celles financées au moyen du budget ordinaire, alors que, dans le passé, les systèmes tendaient à être conçus essentiellement, sinon exclusivement, en fonction de ces dernières. L'administration des opérations de maintien de la paix a aussi été incluse dans l'analyse. Des échanges de vues ont eu lieu dans les bureaux suivants : Commission économique pour l'Afrique; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; les deux bureaux de Nairobi [Programme des Nations Unies pour l'environnement et Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)]; une mission de maintien de la paix; services de Genève (Office des Nations Unies à Genève, Commission économique pour l'Europe, Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, CNUCED, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Centre CNUCED/GATT du commerce international); Office des Nations Unies à Vienne. Ces échanges de vues ont permis de constater que les besoins des bureaux extérieurs étaient analogues à ceux du Siège. Le postulat selon lequel on pouvait élaborer un système intégré répondant aux besoins de tous les bureaux de l'Organisation a ainsi été confirmé.

B. Structure logique

8. Après l'analyse des besoins des utilisateurs, on a constitué une structure logique (ou extérieure) pour un système intégré de traitement en direct. Cette structure a été élaborée grâce à l'emploi d'un progiciel (outil ATG) fournissant une documentation rigoureuse et édifiant un système comme s'il s'agissait d'un projet d'ingénierie. La structure logique n'oblige pas à choisir un ensemble particulier de logiciels. En fait, une bonne structure logique peut être réalisée grâce à divers logiciels de systèmes de gestion de base de données (SGBD), comme à de nombreux matériels.

9. Vu la documentation volumineuse et la difficulté de procéder aux consultations par correspondance en respectant des délais stricts, on a décidé que les équipes du projet SIG se rendraient dans les bureaux extérieurs pour y étudier la structure avec les utilisateurs. La structure sera également présentée aux autres organismes des Nations Unies qui utilisent le système des états de paie du Secrétariat de l'ONU, tels que l'UNICEF, de façon que l'on puisse examiner sans tarder les incidences d'un nouveau système et procéder à une transition ordonnée. On a aussi entrepris d'autres projets qui prennent du temps et qu'il faut mener à bien avant que la programmation de l'ordinateur puisse commencer.

10. La structure logique du SIG a aussi été communiquée au PNUD pour lui permettre de déterminer à quel point le SIG pourrait répondre à ses besoins. Après l'avoir étudiée, le PNUD décidera s'il se joint au Secrétariat de l'ONU pour utiliser des

parties du système. Pareille décision serait probablement rentable et faciliterait l'échange de données entre les deux organisations, en particulier touchant les activités de coopération technique; en fait, on a tenu compte, dans la structure du SIG, de la nécessité pour le Secrétariat de rendre compte au PNUD de ces activités.

11. Pendant les étapes de l'analyse des besoins des utilisateurs et de la structure logique, l'équipe ONU affectée au projet a travaillé en étroite coopération avec les consultants engagés pour ces deux opérations. Cette coopération garantit que, une fois que le bureau d'études ne participera plus au projet, le personnel de l'ONU conservera la connaissance approfondie des besoins de l'Organisation et du système.

C. Matériel et logiciel

12. On est en train de choisir le paysage informatique compatible avec les applications du SIG, en tenant compte de l'investissement que l'Organisation a déjà fait dans le matériel et de l'évolution récente de la technologie dans des domaines tels que les systèmes de base de données, les interfaces graphiques (par exemple emploi d'icônes ou de fenêtres d'écran), les micro-ordinateurs et les télécommunications. Les bureaux extérieurs ont été consultés à ce sujet grâce à un stage technique de deux jours tenu en septembre 1990, au cours duquel on a examiné les questions qui les préoccupent et donné des précisions sur l'ensemble proposé.

13. Le choix final n'est pas fait à la date du présent rapport, mais il y a eu accord sur un certain nombre d'éléments essentiels : a) le système d'exploitation du SIG sera l'UNIX, que l'on peut utiliser avec un certain nombre d'ensembles de matériel provenant de différents fournisseurs; b) au lieu des gros ordinateurs initialement prévus, l'analyse des besoins dans tous les lieux d'affectation a montré que des micro-ordinateurs puissants peuvent fournir la puissance de calcul voulue pour faire face aux besoins du SIG; c) ces ordinateurs locaux seront reliés à un ordinateur plus puissant au Siège; d) dans chaque lieu d'affectation, les ordinateurs locaux seront reliés à des micro-ordinateurs individuels grâce à un réseau local (RL); e) le projet SIG continuera d'utiliser un logiciel pour tenir à jour sa documentation sur ce système complexe.

14. On prévoit l'achat échelonné du matériel et du logiciel nécessaires. La priorité ira à l'achat du matériel requis pour développer le projet pendant la prochaine étape et aux bureaux qui ont différé l'achat de matériel et de logiciel en attendant une décision sur l'ensemble du SIG. Ces bureaux considèrent en même temps leurs besoins de traitement de l'information pour les activités fonctionnelles, et les achats dont ils ont besoin seront définitivement arrêtés sur la base de cette analyse.

II. PLANS POUR LA FIN DE 1990 A 1992

15. A la fin de novembre 1990, on demandera aux principaux bureaux d'étude des propositions pour les prochaines étapes du projet : structure interne, programmation et passage au nouveau système. On pense que le processus de sélection pour ce second contrat prendra environ trois mois. Durant cette période,

on procédera à un examen final de la structure logique avec les utilisateurs dans tous les lieux d'affectation, de façon à assurer la complétude et la conformité avec les besoins des utilisateurs, comme il est expliqué plus haut, aux paragraphes 9 à 11.

A. Structure interne

16. L'étape structure interne consiste à prévoir les spécifications du système de façon assez détaillée pour que la programmation puisse commencer sans qu'il faille d'autres échanges de vues avec les utilisateurs pendant l'étape de programmation. Dans le passé, on se préoccupait moins de cette étape de l'élaboration des systèmes, si bien que les spécifications étaient souvent modifiées après que les programmeurs s'étaient mis à l'oeuvre, d'où des dépenses et des retards additionnels. Cette étape sera marquée par d'autres activités, telles que la vérification de l'exactitude et de la complétude des données existantes, tâche qui prend du temps mais qui est essentielle pour la réussite du SIG.

17. Parallèlement à la structure technique, on procédera à un examen détaillé du déroulement des opérations et des procédures. L'élaboration du SIG offre une occasion unique de revoir les codes et procédures mis au point par les utilisateurs depuis des années dans tous les lieux d'affectation, de les rationaliser et de les uniformiser dans tout le Secrétariat. On reverra donc les codes (par exemple ceux dont on a besoin pour le plan comptable ou pour l'identification des postes) afin de les normaliser avant de les incorporer comme tableaux dans le SIG. Grâce à cette étude à l'échelle mondiale, on compte recueillir des avantages substantiels lorsque toutes les fonctions actuellement mises au point seront devenues une réalité.

B. Programmation et testage

18. Une fois que les spécifications sont bien établies dans l'outil ATG, l'étape programmation commence. L'Organisation testera les programmes pour s'assurer qu'ils répondent bien aux fins prévues dans les spécifications. On prévoira aussi la conversion des données des systèmes actuels, en particulier la mise en place d'interfaces entre le SIG et les autres systèmes qui ne seront pas remplacés par ce dernier.

C. Télécommunications

19. Vu le caractère éparpillé du système, l'importance d'un bon réseau de télécommunication est évidente. Le transfert de données entre le Siège et les autres lieux d'affectation, de même qu'à l'intérieur d'un lieu d'affectation, repose sur une infrastructure des télécommunications stable, fiable et mondiale. Le rapport du Secrétaire général sur le bilan des innovations techniques à l'ONU, qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa présente session (A/45/478), mentionne qu'il faut des réseaux rapides et fiables pour le transfert de données et d'informations d'un bureau ou d'un lieu d'affectation à un autre, sur les plans tant administratif que fonctionnel. En conséquence, l'installation du réseau de communication approprié sera envisagée en priorité en 1991. Le matériel sera aussi

installé par étapes pendant toute l'année 1992. Il est absolument indispensable que le matériel soit en place et bien testé avant que le matériel du SIG soit installé dans chaque lieu d'affectation.

D. Formation

20. Une tâche essentielle, si l'on entend que le SIG soit une réussite après l'étape d'élaboration, abstraction faite de la conversion des données, est la formation du personnel au nouveau système. Cette étape doit être prévue assez tôt pour garantir qu'elle sera achevée lors de l'installation du logiciel. La formation est virtuellement un projet en soi, qui sera incorporé par étapes dans le projet d'ensemble.

III. AVANTAGES OFFERTS PAR LE SIG

A. Considérations générales

21. L'analyse des avantages mentionnés dans le présent rapport se fonde sur quatre hypothèses générales. Premièrement, le contexte d'exploitation actuel, dans chaque bureau et dans chaque lieu, sert de base à la description des avantages. Deuxièmement, ces descriptions se fondent sur l'hypothèse que les procédures en vigueur seront révisées autant que possible avant la mise en oeuvre définitive du SIG afin que l'on puisse tirer pleinement parti de toutes les possibilités qu'il offre. Troisièmement, les avantages potentiels seront plus importants dans les lieux où l'on passera de systèmes manuels au SIG que dans les lieux où les procédures ont déjà commencé à être automatisées. Enfin, les avantages se fondent sur les résultats escomptés une fois que le SIG aura été pleinement mis en oeuvre et lorsque tous les fonctionnaires intéressés exploiteront pleinement les différentes possibilités qu'il offre. Cette dernière étape commence généralement six à neuf mois après la mise en oeuvre du système.

22. Actuellement, les systèmes d'information utilisés à l'appui des fonctions d'administration et de gestion à l'Organisation des Nations Unies pâtissent d'un certain nombre de lacunes qui ont été identifiées dans le rapport du Secrétaire général décrivant le SIG (A/C.5/43/24), notamment le fait que les données se chevauchent et sont parfois incorrectes, l'insuffisance du mécanisme central de gestion des données, l'insuffisance des données, les moyens limités en matière d'établissement de rapports de gestion et l'absence d'intégration entre les systèmes administratifs. Les systèmes en place ont évolué au fil des ans et ont parfois été rattachés les uns aux autres, davantage pour répondre à des besoins fonctionnels individuels que pour contribuer à leur intégration. Il en est résulté qu'à l'heure actuelle les systèmes d'administration et de gestion de l'Organisation des Nations Unies se caractérisent par la redondance des données saisies, une incapacité de compiler des données cohérentes aux fins de gestion, de planification et de prise de décisions, et le temps que prend l'harmonisation des systèmes et des processus.

23. La capacité des systèmes d'information de l'ONU dans le domaine de l'administration et de la gestion de faire face au nombre de plus en plus important d'activités décidées par l'Assemblée générale, telle que les opérations de maintien

de la paix de grande envergure, est tout à fait insuffisante. Le SIG est un élément clef des efforts de réforme déployés par l'ONU pour veiller à ce que les activités futures de l'Organisation soient menées avec toute l'efficacité voulue, conformément aux mandats et aux priorités définis par l'Assemblée générale.

24. Pour que le SIG puisse répondre comme il se doit aux besoins du système d'information de l'ONU, il faut que les conditions essentielles ci-après soient remplies :

a) Le Secrétariat de l'Organisation doit être doté d'un système d'application adapté à ses besoins particuliers;

b) Le Secrétariat doit être doté d'une capacité de saisie des données, puissante et souple, qui lui permette de produire des rapports spéciaux en réponse aux demandes émanant de l'Administration et des organes délibérants;

c) Une base de données intégrée et relationnelle doit être mise en place à l'échelle mondiale, qui permette de disposer dans tout le Secrétariat d'un ensemble cohérent de structures et d'éléments de codage;

d) Il faut disposer de logiciels et d'instruments de calcul personnalisés qui facilitent l'utilisation du système;

e) Il faut que les données stockées dans le système ne puissent être saisies qu'à une seule source pour empêcher la dispersion des efforts et l'incohérence des données;

f) La sécurité de l'accès aux données et aux processus doit être assurée pour que le système ne puisse pas être utilisé par des personnes non habilitées.

25. La conception du SIG qui est en train d'être mise au point satisfait à toutes ces conditions et a les caractéristiques suivantes :

a) Pleine intégration de toutes les zones d'application;

b) Indépendance des bases de données à l'égard des programmes d'application;

c) Accès direct des utilisateurs habilités aux applications;

d) Nombreuses possibilités de présentation de l'information;

e) Création et transmission automatiques de documents électroniques;

f) Fonctions d'accès et de vérification à rebours contrôlées pour assurer la sécurité et l'intégrité du système et des données;

g) Possibilités de traitement de textes et de données;

h) Instruments permettant d'appuyer le développement, l'entretien et l'exploitation du système.

26. Les avantages seront, comme il a été indiqué, de trois ordres. Premièrement, l'ONU pourra mieux gérer ses ressources financières et humaines. Deuxièmement, elle pourra améliorer la capacité et la qualité de ses services administratifs sans avoir, ou presque, à supporter des dépenses supplémentaires de personnel. Troisièmement, elle sera en mesure de tirer de réels avantages financiers de la mise en oeuvre du SIG.

27. La conception du SIG offre des caractéristiques dont les avantages recourent les zones fonctionnelles (budget, finances, ressources humaines et services généraux). Certaines des principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Présentation de données à jour et précises : La maîtrise des ressources par l'Administration et l'allocation efficace de ces ressources ont été entravées par les longs retards intervenant dans le traitement de l'information et l'incohérence de la collecte et de la présentation des données. Le SIG permettra de présenter des données à jour et précises grâce à une base de données intégrée et des facilités d'interrogation en direct. Il simplifiera la production d'informations aux fins de gestion permettant ainsi de disposer de plus de temps pour les activités de fond;

b) Structure intégrée de codage : Le SIG fait appel à une structure de codage des mouvements, complète mais souple, qui saisit toutes les données nécessaires pour exécuter les fonctions relatives au grand livre, au budget, au trésor et à la gestion des projets ou programmes financiers. En outre, il facilite la comptabilité des autres activités qui ont des incidences financières, telles que les avances de traitement, les demandes de remboursement de frais de voyage, etc. Cette structure aidera à réduire considérablement le nombre d'entrées de données redondantes et la transcription manuelle des codes, et permettra de satisfaire les besoins en matière de présentation de données de différentes sources de financement de l'ONU et de produire facilement des données comparatives aux fins de gestion;

c) Edition en direct des données relatives à la disponibilité de fonds : Les soldes budgétaires par allocation de crédits seront toujours à jour et, à mesure que les demandes de fournitures, les commandes et les factures sont traitées, le SIG permettra de vérifier de façon interactive la disponibilité de fonds. En outre, les utilisateurs seront en mesure de vérifier, de façon ponctuelle, le solde disponible d'une allocation de crédits ou du budget d'un projet avant de procéder aux opérations de traitement ou de certification ou d'exécuter d'autres tâches connexes;

d) Intégration totale du traitement des dossiers du personnel et des états de paie : Tout changement intervenu dans le dossier d'un fonctionnaire est répercuté dans le sous-système des états de paie. Le SIG a été conçu de façon que les notifications administratives concernant les fonctionnaires soient introduites une seule fois et traitées dans le cadre du sous-système des états de paie plutôt que de faire l'objet de ressaisies successives. Cela signifie également que l'information concernant les prestations dues aux fonctionnaires est introduite une seule fois à l'échelle du système et stockée aux fins de traitement ultérieur;

e) Traitement rétroactif : Le SIG est capable de traiter rétroactivement une transaction concernant un fonctionnaire, de calculer le montant "correct" des prestations et de la rémunération globale pour une période donnée, et de décaisser le montant correspondant. En outre, le SIG permet de modifier rétroactivement les tableaux relatifs aux prestations ou aux traitements pour obtenir le nouveau montant de la rémunération de l'intéressé pour une période de temps donnée. Ce processus de rétroactivité tire parti de l'intégration des fonctions ressources humaines et états de paie pour accroître l'efficacité des calculs;

f) Simulation : Le SIG possède une fonction de simulation qui permet de calculer les prestations hypothétiques et de modifier les prestations existantes ou leur montant sans changer la base de données réelle. Cette caractéristique permet d'exploiter le sous-système des états de paie en mode de simulation pour projeter les incidences financières des prestations simulées;

g) Calcul du coût des postes : Le sous-système budgétaire permet de calculer le coût d'un poste en utilisant les fonctions de simulation des sous-systèmes des prestations et des états de paie du SIG pour calculer les prestations hypothétiques et les contributions du personnel. Cette caractéristique permet d'estimer le coût des postes sur la base des informations courantes relatives aux états de paie. Elle offre l'avantage de pouvoir produire les projections les plus précises des coûts avec un minimum d'effort;

h) Précision des tableaux d'effectifs : Le SIG permet d'obtenir des informations à jour et précises concernant tous les postes, leur situation (par exemple bloqué, gelé, prêté), leurs titulaires et leurs sources de financement par lieu, unité administrative, mission, fond, etc. Ces informations permettent non seulement de disposer de données à jour, elles permettent également à l'utilisateur de faire le point des modifications historiques et prospectives des tableaux d'effectifs. Cette précision permettra de répondre plus facilement à des demandes d'information, d'analyser la répartition géographique des postes à tout moment, de produire des organigrammes précisant les relations hiérarchiques entre les postes et de produire des données statistiques et de gestion relatives à la composition du personnel;

i) Suivi systématique des activités : Le SIG permet de suivre le déroulement des activités et des démarches connexes à mesure que ces activités sont exécutées. Ces activités peuvent être normalisées ou adaptées à un processus particulier en un lieu donné (par exemple le recrutement d'un traducteur temporaire pour une conférence dans une commission régionale). Cette fonction constitue un instrument puissant pour procéder à des opérations de suivi et de gestion et pour améliorer l'efficacité générale du travail;

j) Base de données complète et intégrée relative au personnel : La principale caractéristique du sous-système des ressources humaines du SIG est le fait que la base de données est complète et intègre toutes les données relatives aux postes, aux prestations dues aux fonctionnaires, aux états de paie, aux services des voyages et au classement. Cette base de données complète permet de saisir des informations démographiques et des données relatives aux personnes à charge et aux bénéficiaires, au travail, à la situation contractuelle des

fonctionnaires, à la documentation (visas, laissez-passer), aux dossiers médicaux non confidentiels et au comportement professionnel des fonctionnaires. Cette caractéristique de la conception permet aux utilisateurs habilités d'avoir facilement accès en direct à des informations courantes et historiques concernant un fonctionnaire avant qu'une décision administrative ne soit prise;

k) Application cohérente des prestations pour toutes les catégories de fonctionnaires et dans tous les lieux : Les dispositions du Règlement et du Statut du personnel qui précisent les prestations et avantages auxquels peuvent prétendre les différents fonctionnaires seront intégrées dans le SIG et contrôlées de près par les fonctionnaires habilités. Ainsi, l'administration cohérente des prestations sera considérablement facilitée pour chaque fonctionnaire relevant du système;

l) Recours à des lettres, notes et offres types : Le SIG contiendra les lettres types utilisées par les différentes unités administratives dans l'accomplissement des nombreuses fonctions du SIG. Ces lettres seront disponibles aux fins de production automatique ou d'adaptation avant envoi. Cette caractéristique devrait permettre de réduire considérablement le volume de travail et les opérations d'impression et de photocopie de nouvelles formules. Elle accroît également la souplesse du type et du contenu des lettres expédiées;

m) Publication automatique d'avis et de rappels : Le SIG produira des avis à l'intention des unités administratives pour leur rappeler d'exécuter une activité donnée telle que l'établissement d'un rapport d'appréciation du comportement professionnel, la certification d'un congé de maladie, etc. Si l'unité administrative n'y donne pas suite, le SIG produira un rappel. Cette caractéristique de gestion du SIG allégera la charge de travail des fonctionnaires qui doivent maintenant suivre les retards et informer les intéressés des activités à entreprendre;

n) Techniques améliorées de codage : A l'heure actuelle, la structure de codage financier de l'ONU prévoit l'inclusion de tous les éléments de codage dans le code financier (par exemple, le code du grand livre, le code d'allocation, le code de projet, etc.) aux fins de l'exécution d'une transaction financière. Dans le SIG, il y aura une distinction entre les éléments de codage primaires et les éléments de codage secondaires. Les éléments de codage primaires sont ceux qui sont indispensables à l'enregistrement d'une transaction financière, c'est-à-dire un fonds, une unité administrative, un compte, un programme, une activité ou un projet; les éléments de codage secondaires - c'est-à-dire le code de la banque, le code du lieu, le code du donateur - associés aux éléments primaires sont utilisés pour faciliter la présentation de l'information. La technique de codage réduit le nombre des éléments que l'utilisateur doit introduire directement. Elle permet également de satisfaire facilement des besoins nouveaux en matière de présentation de l'information;

o) Validation en direct des codes : Le SIG validera de façon interactive les codes comptables à mesure que les transactions sont traitées. Il en résulte que les erreurs sont décelées immédiatement et les corrections faites avant que les transactions ne soient traitées. Cette caractéristique éliminera la pratique

actuelle qui consiste à corriger les erreurs après que la transaction est traitée. La pratique actuelle place l'entière charge de la correction des erreurs sur la Division de la comptabilité et non pas sur le fonctionnaire qui connaît le mieux les détails de la transaction. En outre, elle oblige la Division de la comptabilité à consacrer beaucoup d'efforts et de temps à la recherche des causes de l'erreur avant que les corrections ne puissent être faites. La pratique actuelle entrave la présentation de données de gestion financière à jour;

p) Capacité à fournir des mesures de performance : Le SIG permet d'estimer le temps qu'il faut pour exécuter certaines activités. Cette caractéristique permet aux responsables de comparer les estimations et la réalité et de réviser les estimations en conséquence. Elle permet également d'appeler l'attention des responsables sur les problèmes qui se posent et sur les processus inefficaces.

B. Avantages pour la gestion des ressources humaines

28. En plus des avantages mentionnés ci-dessus, qui valent pour toutes les fonctions, le SIG offre les avantages ci-après dans le domaine des ressources humaines :

a) Meilleure gestion et contrôle administratif accru des notifications administratives : Dans la mesure où, dans le cadre du SIG, les données seront systématiquement introduites et appliquées, l'Organisation pourra examiner les transactions auxquelles elle procède dans l'administration du personnel, par catégories, et prendre les décisions administratives qui s'imposent pour chaque transaction. A la longue, ces données de gestion feront apparaître des tendances dans les transactions, ce qui permettra à l'Organisation de gérer les transactions connexes de façon plus efficace;

b) Inventaire des compétences individuelles : L'inventaire des compétences individuelles des fonctionnaires de l'ONU et des candidats à des postes comprend les compétences fonctionnelles/professionnelles de l'intéressé, ses aptitudes linguistiques, les études qu'il a faites, la formation qu'il a subie, son expérience professionnelle en dehors de l'ONU, ses publications et les distinctions qui lui ont été conférées. La base de données étant totalement intégrée, l'inventaire permet aux utilisateurs de rechercher, à l'échelle mondiale, les candidats répondant à des critères très précis pour pourvoir un poste ou développer des plans d'organisation des carrières pour répondre à l'évolution des besoins du Secrétariat;

c) Facilitation des nominations : La production, la compilation et la détermination de toutes les conditions d'emploi pour les diverses catégories de fonctionnaires sont des activités auxquelles le personnel consacre actuellement beaucoup de temps et d'efforts. Le SIG permettra de déterminer, sur la base du type de nomination, du lieu d'affectation, de la classe, etc., l'ensemble des prestations d'un fonctionnaire, de calculer sa rémunération et produire des offres d'emploi pertinentes. Ces caractéristiques devraient abréger le temps qu'il faut pour traiter une nomination;

d) Intégration des postes, définitions d'emploi et titulaires : Une particularité de la conception du SIG est la capacité d'établir un lien entre la définition d'emploi et le titulaire et de déduire, par inférence, les compétences éventuelles que le fonctionnaire a acquises en occupant un poste ou un emploi particulier. En outre, elle permet d'obtenir des renseignements sur les types de fonctions remplies à l'ONU et l'évolution dans le temps de la charge de travail;

e) Projections des vacances de poste : Grâce au sous-système de gestion des postes, les vacances actuelles et futures peuvent être identifiées par lieu ou unité administrative. Ce système aidera à planifier les programmes de recrutement et de placement, à identifier les postes dont les titulaires doivent satisfaire à des critères particuliers, à entreprendre plus tôt qu'auparavant certaines activités précises de recrutement et de gérer les prêts de poste;

f) Normalisation des définitions d'emploi : Grâce au SIG, les utilisateurs peuvent élaborer ou utiliser des définitions d'emploi types pour les postes. Cela éliminera le temps que les utilisateurs passent à rédiger de nouvelles définitions d'emploi pour des postes classiques, d'accroître la cohérence du classement des emplois et contribuer à l'opération générale de classement;

g) Réduction du temps de traitement des notifications administratives : Le SIG remplacera l'actuel processus manuel d'enregistrement des notifications administratives sur des formulaires et de transmission d'une unité administrative à l'autre partout dans le monde pour suite à donner. Dans l'avenir, toutes les notifications administratives seront introduites directement dans le SIG. Bien que l'équivalent de ces formulaires doive être produit à l'issue de la transaction, les fonctionnaires habilités des différents bureaux auront accès aux mêmes informations et seront donc en mesure de prendre immédiatement les décisions nécessaires;

h) Suivi en direct des présences : Le SIG permet de saisir et de fusionner le calendrier de travail général de l'ONU, le calendrier de travail des unités administratives et le calendrier de travail personnel des fonctionnaires pour obtenir un tableau complet des heures et des jours de travail prévus d'un fonctionnaire. Les absences et les congés sont alors enregistrés et vérifiés en regard de ce calendrier. Cette caractéristique permet de tenir un registre précis des présences du fonctionnaire et de comptabiliser les congés passés, actuels et futurs;

i) Obtention de données en direct sur les prestations des fonctionnaires : Pour chaque fonctionnaire, le SIG fournira des informations sur les prestations auxquelles l'intéressé a droit, le solde qui lui reste dû et les prestations dont il a effectivement bénéficié dans le passé, ce qui aidera le personnel des services administratifs et des services du personnel à déterminer les prestations dues à un fonctionnaire et à répondre à toutes questions concernant l'ensemble des prestations auxquelles il a droit;

j) Traitement intégré des données relatives aux assurances et des données relatives au personnel : Le traitement intégré des informations recueillies par les services du personnel et des informations émanant des assureurs facilitera la saisie et la vérification de données concernant tel ou tel fonctionnaire avant que

la couverture ne prenne effet. Il sera en outre possible d'obtenir des rapports de gestion précisant le type de couverture par catégorie de personnel, le nombre de fonctionnaires ayant des charges de famille et la nature de la couverture, etc.; les utilisateurs pourront de plus comparer, aux fins de vérification, les factures des assureurs et les données concernant les fonctionnaires effectivement couverts.

C. Finances, comptabilité et budget

29. L'objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la planification des programmes, du budget et des finances est de pouvoir mieux faire face à la précarité de sa situation financière. Le SIG tiendra compte de toute la gamme des objectifs énoncés dans le plan à moyen terme à cet égard, notamment le renforcement des contrôles financiers et de la gestion des disponibilités grâce à l'informatisation, ainsi que la collecte et le traitement des informations financières et l'établissement des états financiers dans des délais satisfaisants. On a en particulier déterminé un certain nombre d'applications particulièrement utiles :

a) Amélioration de la gestion de trésorerie : Avec le SIG, l'ONU disposera d'un système intégré de gestion qui lui permettra de contrôler de plus près ses relations bancaires et ses opérations de trésorerie, ce qui peut se traduire par des avantages concrets tels que l'accroissement des recettes tirées des placements, la réduction du coût des services bancaires et une meilleure utilisation, en général, du système bancaire international. Le SIG permettra de disposer en direct d'informations à jour sur les comptes bancaires et la comptabilité de caisse, informations qui sont nécessaires à l'application des techniques avancées de gestion de la trésorerie qui permettraient la réalisation d'économies non négligeables;

b) Automatisation des opérations de conversion : Vu l'échelle mondiale de ses opérations, l'ONU doit utiliser de nombreuses monnaies. A l'heure actuelle, pour toutes les opérations financières, la conversion dans la monnaie dans laquelle sont établis les états financiers, c'est-à-dire le dollar des Etats-Unis, est faite manuellement, ce qui demande beaucoup de temps et entraîne des risques d'erreurs. Plus important encore, les opérations ne sont pas enregistrées dans la monnaie d'origine, ce qui serait nécessaire pour faciliter l'utilisation rationnelle des différentes monnaies. Le SIG permet d'introduire toutes les opérations dans la monnaie d'origine, avec conversion simultanée et automatique dans la monnaie utilisée par l'ONU pour l'établissement de ses états financiers. En même temps, le SIG permet de conserver les données exprimées dans la monnaie d'origine, en vue de l'accomplissement de fonctions qui, actuellement, n'existent pas ou sont accomplies manuellement : identification des risques de change, mouvements de trésorerie et besoins de trésorerie par monnaie, réévaluation des engagements, des sommes dues et des sommes à recevoir, et production d'entrées sur les opérations de conversion;

c) Mise à jour des besoins de trésorerie par banque et par monnaie : Le SIG permettra de mettre à la disposition des responsables de la gestion de la trésorerie des états constamment à jour sur les besoins de trésorerie, par monnaie et par banque. A l'heure actuelle, la Trésorerie ne dispose que d'une liste des décaissements à effectuer, établie sur la base d'une analyse des besoins

antérieurs. Le SIG permettra à la Trésorerie de planifier les décaissements et donc de gérer ses ressources de façon à tirer le maximum de profit de ses placements à court terme, ainsi qu'à minimiser les pertes de change et accroître au maximum les gains de change;

d) Rapprochement automatique des relevés bancaires : L'Organisation des Nations Unies utilise un grand nombre de comptes bancaires dans divers pays. En raison de différences chronologiques dans le traitement des opérations bancaires, le rapprochement des relevés bancaires est actuellement une opération manuelle qui demande beaucoup de temps et risque d'être incomplète. Le SIG permettra à l'ONU de mieux utiliser ses ressources de trésorerie en combinant les fonds disponibles dans certains comptes et en améliorant la gestion de ces fonds;

e) Etats récapitulatifs des comptes des Etats Membres : Vu la méthode actuellement appliquée pour stocker les informations sur les sommes à recevoir, l'ONU a beaucoup de difficulté à établir des états récapitulatifs à jour sur les sommes inscrites au débit ou au crédit du compte de chaque Etat Membre. Le SIG permet de traiter de façon intégrée toutes les informations sur les sommes à recevoir, quel que soit le fonds considéré, avec indication en direct des sommes portées au débit et au crédit d'un Etat Membre ou de toute autre entité. La récapitulation d'informations de cette nature peut aussi être faite s'agissant des fonctionnaires ou d'organismes extérieurs;

f) Traitement informatisé des bordereaux interservices : Le SIG permet de traiter en direct les bordereaux interservices. Les bureaux qui autorisent un autre bureau à engager des dépenses pour leur compte introduiront toutes les informations pertinentes avec un numéro de référence. Le bureau qui demande le remboursement d'un montant donné n'aura donc qu'à se référer à ce numéro. De cette manière, les livres comptables du bureau ayant autorisé la dépense et ceux du bureau qui l'a exécutée, de même que les grands livres du Siège, sont automatiquement tenus à jour. Le bureau receveur n'aura pas, comme c'est le cas actuellement, à déterminer à quel bureau, compte et objet de dépense s'applique un bordereau interservices, ce qui prend beaucoup de temps. On pourra ainsi éliminer non seulement les erreurs de transcription coûteuses, mais aussi l'une des principales causes actuelles de délais dans la clôture des comptes mensuels, annuels et biennaux;

g) Création automatique de livres comptables subsidiaires : A l'heure actuelle, l'ONU tient et met à jour manuellement ses livres comptables subsidiaires, ce qui prend beaucoup de temps et entraîne des risques d'erreurs. L'automatisation de ce processus permettra de réduire les tâches à accomplir manuellement et d'améliorer la qualité des données;

h) Etablissement des états de paie pour plusieurs organisations : Le SIG est conçu de façon à permettre l'établissement d'états de paie pour tous les lieux d'affectation et/ou organisations reliées à l'ONU, en tenant compte des caractéristiques qui leur sont propres : jours fériés, jours de paie, etc. En outre, il permet des choix multiples, selon les organisations et les lieux d'affectation, en ce qui concerne les périodes de paie. Cette souplesse permet d'éviter les interruptions au niveau des paiements et de l'établissement des états lorsque des fonctionnaires changent de service et lorsque des services sont rattachés à un nouveau département;

i) Paiements en monnaie locale et conditions de paiement : Le SIG permettra de calculer les traitements et autres prestations dans toutes les monnaies et d'effectuer les paiements dans la monnaie voulue. En outre, il permettra aux utilisateurs, à New York et dans d'autres lieux d'affectation, de fractionner les paiements en éléments payables en monnaies différentes, selon qu'il convient;

j) Etablissement du budget : Le SIG permettra aux utilisateurs locaux d'introduire des données en direct dans un projet de budget, quel qu'il soit, et de les communiquer par voie électronique à la Division du budget pour examen et ajustement éventuel. Les utilisateurs pourront consulter directement le système pour obtenir des instructions sur la marche à suivre. Ainsi, les projets de budget des programmes, des projets et des missions de maintien de la paix, ainsi que les états récapitulatifs, seront établis avec davantage de cohésion;

k) Vérifications budgétaires en direct : La fonction budgétisation du SIG prévoit de multiples mécanismes de vérification permettant de comparer les besoins et les objectifs budgétaires. Ces mécanismes permettent aux utilisateurs de mieux formuler leurs demandes de crédit et de réduire les travaux manuels de vérification. Ainsi, les montants introduits seront vérifiés par rapport aux plafonds budgétaires fixés et aux facteurs de croissance prédéfinis dans le plan général du projet de budget; si la demande de crédits porte sur des fonds extrabudgétaires, le montant des ressources disponibles et le montant estimatif des sommes qui pourraient être dues seront vérifiés par rapport au solde existant pour déterminer s'il peut être donné suite à la demande;

l) Gestion des tâches en direct : Le SIG comporte un sous-système pour la planification des tâches, qui facilite le travail des administrateurs dans les bureaux extérieurs et leur permet de mieux contrôler leurs ressources en établissant un lien entre les tâches et les ressources requises et en assurant l'affectation correcte des crédits et l'utilisation des numéros d'allocation de crédit appropriés. Ce sous-système permet en outre de prendre en direct, au niveau des activités, des mesures relatives à la gestion des tâches et au suivi de l'exécution;

m) Etablissement d'états budgétaires intégrés : Le SIG permet l'établissement en direct d'états budgétaires ad hoc sur la base des données relatives aux fonds, aux services concernés, aux comptes, programmes et projets ou à toutes autres activités correspondant à des lignes budgétaires. L'intégration automatique de la fonction comptable et de la fonction budgétaire facilite considérablement la production de rapports à jour indiquant clairement les montants effectivement utilisés sur les crédits alloués, en les comparant aux montants inscrits au budget. Il est en outre possible d'établir des rapports qui révèlent l'efficacité de diverses activités;

n) Traitement électronique des lettres aux Etats Membres concernant les quotes-parts : Le SIG permettra le traitement automatique des lettres aux Etats Membres concernant les quotes-parts, ainsi que la mise à jour automatique de leurs comptes respectifs dès réception des paiements. Le SIG permet de suivre le solde des comptes des Etats Membres et les données pertinentes sont automatiquement prises en compte dans les lettres relatives aux quotes-parts. De cette manière, il ne sera plus nécessaire de calculer manuellement les soldes dus et d'établir les lettres destinées aux Etats Membres;

o) Flexibilité dans le calcul des coûts : Le SIG contiendra des données sur les coûts standard pour les dépenses de personnel, les services de conférence et les frais de voyage, ce qui permettra de calculer les prévisions de dépense. En outre, ces données peuvent être complétées par des barèmes locaux, afin de tenir compte des besoins particuliers des différents lieux d'affectation. Aux fins d'utilisation ultérieure, les données introduites peuvent être stockées. Les lieux d'affectation hors Siège peuvent ainsi fournir des justifications budgétaires plus rigoureuses.

D. Services généraux

30. Dans le domaine des services généraux, l'accroissement croissant de la demande de services au Secrétariat a une influence considérable sur l'aptitude de l'ONU à maintenir les normes opérationnelles élevées qu'on attend d'elle et à mettre sur pied de nouvelles opérations de maintien de la paix ou d'autres missions. Le SIG aura une très grande utilité à cet égard car il permettra d'intégrer et de normaliser les données et les moyens de traitement de textes dans trois domaines - achats, stocks et voyages - pour lesquels le travail est actuellement effectué sans l'assistance de systèmes intégrés. Plus précisément, les avantages qu'offre le SIG à cet égard sont les suivants :

a) Elimination des doubles emplois dans l'introduction des données sur les achats : Grâce à la base de données intégrée du SIG, une seule opération sera exigée pour introduire une demande d'achat, et celle-ci sera traitée à tous les stades - examen de la demande, confirmation de la demande, achat et réception - sans qu'il soit nécessaire d'introduire ou de transcrire à nouveau des données. Ainsi, non seulement économisera-t-on des ressources au niveau de l'introduction des données, mais on obtiendra des données de meilleure qualité en réduisant les possibilités d'erreurs lors de leur introduction;

b) Obtention de ristournes en regroupant les commandes : Les fonctionnaires chargés des achats ont actuellement beaucoup de mal à savoir quels sont les articles qu'achètent les autres bureaux et la date à laquelle ces achats sont effectués; il leur est donc difficile de réunir les informations requises pour obtenir des ristournes aussi importantes que possible en regroupant les commandes. Le SIG contiendra des informations à ce sujet dès le stade de l'examen préalable des demandes d'achat et permettra à un bureau central des achats de regrouper les commandes de façon à satisfaire les besoins des services concernés tout en obtenant des ristournes en fonction de la quantité;

c) Elimination des livres comptables provisoires tenus manuellement : A l'heure actuelle, les allocations de crédit ne sont pas mises à jour assez souvent pour que le personnel chargé des achats et les administrateurs qui soumettent des demandes puissent disposer des informations dont ils ont besoin; il n'est pas possible, non plus, de savoir quels sont les futurs engagements de dépenses potentiels dont il faudrait tenir compte. Pour cette raison, de nombreux services tiennent leurs propres livres comptables soit manuellement, soit sur micro-ordinateur. L'accès en direct aux comptes à jour éliminera la nécessité de tenir de tels livres indépendamment du SIG;

d) Suivi des demandes de fourniture de matériel : Il y a souvent de longs délais entre la présentation d'une demande de fourniture de matériel et la livraison. En conséquence, il peut être très difficile de savoir où en est la demande. Le système de suivi prévu permet de suivre une demande de fourniture de matériel ou une commande jusqu'à la livraison;

e) Précision accrue des plans annuels d'achat : A l'heure actuelle, le personnel chargé des achats doit souvent engager des fonds excédentaires pour avoir la certitude de disposer de fonds suffisants à la réception de la facture. De ce fait, les informations concernant la disponibilité des fonds ne sont jamais exactes et les ressources financières ne sont pas utilisées efficacement. La possibilité d'apporter des ajustements en direct en fonction des fonds effectivement requis et la mise à jour des informations comptables permettront de planifier les achats avec plus de souplesse et d'utiliser les fonds de façon plus rationnelle;

f) Récapitulation statistique des achats de l'ONU auprès des Etats Membres : De temps à autre, les organes délibérants demandent l'établissement de rapports récapitulant les achats effectués par l'ONU, par pays d'origine. A l'heure actuelle, le rassemblement de données à ce sujet prend beaucoup de temps et des erreurs sont possibles. Le système prévu pour les achats permettra de réunir des informations sur les Etats Membres fournisseurs et d'établir automatiquement, sur simple demande, des rapports à ce sujet ou des rapports analogues;

g) Réduction de la durée du cycle des opérations relatives aux achats, aux voyages et aux transports : Les opérations relatives aux achats, aux voyages et aux transports exigent beaucoup de travail, accompli manuellement à l'heure actuelle. L'automatisation des tâches dans tous les cas où cela sera possible et la fourniture d'informations qui permettront aux gestionnaires de prendre leurs décisions plus rapidement auront pour effet d'abrégé le cycle de ces opérations;

h) Informations en direct concernant les voyages : Disposer des services d'appui administratif nécessaires pour faire face au volume de travail croissant résultant des décisions de l'Assemblée générale est pour l'ONU un objectif important. Le fait de pouvoir disposer d'informations en direct sur les voyages réduira le temps passé par les fonctionnaires à établir leurs itinéraires. Il sera également possible de déterminer quels sont dans chaque cas les tarifs les plus avantageux;

i) Amélioration de la gestion et du contrôle des biens : L'ONU sera en mesure de localiser immédiatement les articles de valeur et ceux qui peuvent être réutilisés. Des informations seront fournies sur tous les articles inventoriés, ce qui permettra aux responsables de la gestion de réduire les dépenses excédentaires en localisant les ressources et en les répartissant entre les différents services suivant leurs besoins.

IV. CONCLUSION

31. Le contrôle plus strict du budget administratif de l'ONU et l'amélioration de la qualité des services fournis figurent parmi les objectifs du processus de réforme décidé par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général, en proposant le SIG, a tenu compte de ces objectifs. Il a déclaré, en particulier, que le SIG

offrirait aux responsables de la gestion un tableau d'ensemble à jour et précis des disponibilités et des engagements de l'ONU; il permettrait à l'Organisation de faire face à un volume de travail croissant et, en même temps, de limiter ses dépenses, de simplifier ses procédures, d'améliorer la circulation des informations, de réduire les délais en facilitant la délégation des pouvoirs et de mieux s'acquitter de ses obligations redditionnelles.

32. La longue liste des avantages que l'ONU compte tirer de l'utilisation du SIG répond à un grand nombre des recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/, recommandations que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 42/211. L'accès à des informations à jour et exactes sur les effectifs et les postes facilitera l'application de plusieurs recommandations relatives au personnel (recommandations 46 à 49) et permettra de donner suite à la recommandation 42 sur la nécessité d'édicter des règles claires et explicites. L'utilisation du SIG rendra sans doute beaucoup plus cohérente l'administration du Statut et du Règlement du personnel car tous les fonctionnaires habilités à traiter les formules de notification administrative auront accès en direct à toutes les informations concernant les prestations auxquelles les fonctionnaires ont droit. Qui plus est, la conception du SIG, telle qu'on vient de la décrire, tient compte de la nécessité d'accroître l'efficacité, d'améliorer le rapport coût-efficacité des services administratifs et d'éviter les doubles emplois, comme le demande le Groupe d'experts dans sa recommandation 30.

33. Il convient de noter qu'il ne faut pas, en principe, s'attendre à réaliser d'emblée d'importantes économies lorsqu'une organisation automatise ses fonctions administratives ou les intègre dans un système. En général, ces avantages ne peuvent être mesurés immédiatement car il s'agit en fait d'une capacité qui ne sera utilisée que lorsque les besoins administratifs de l'organisation augmenteront avec le temps. En conséquence, pendant la période d'utilisation du SIG, l'avantage qu'en tirera l'ONU sera la possibilité de reporter la nomination de nouveaux fonctionnaires ou de supprimer des postes malgré l'accroissement de la demande concernant les services administratifs.

34. L'ONU peut bénéficier des avantages offerts par le SIG, tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport, et elle en bénéficiera sans aucun doute. Toutefois, comme il est indiqué à la section II, le projet doit tout d'abord être mené à bien conformément aux différentes étapes de la première phase, dont la durée totale, approuvée par l'Assemblée générale, est de trois ans et demi. On prévoit par conséquent que le système deviendra opérationnel en 1993.

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).
